



MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 13 février 2023

Préavis municipal n° 02/2023
Réfection du deuxième tronçon de la Rue des Artisans et
assainissement du réseau d'évacuation des eaux claires

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En date du 16 mars 2021, le Conseil Communal a accepté le préavis municipal 01/2021 en accordant à la Municipalité un crédit de CHF 690'000.- et la compétence de mener à bien le projet de réaménagement du carrefour du Séchey et de réalisation d'un système de gestion dynamique de l'éclairage public en réponse à la motion de Marine Meylan.

Les travaux, initialement planifiés en 2021, ont été réalisés en 2022 en raison d'un recours déposé auprès de la Cour de Droit Administratif et Public. Le recours portait sur l'attribution des travaux par la Municipalité à l'entreprise Carlin SA; la recourante ayant participé elle-même à ce marché.

Par arrêt du 9 novembre 2021, la Cour a rejeté le recours et confirmé la décision d'attribution du marché par la Municipalité.

2. Contexte

Depuis 2020, la Municipalité s'est dotée d'un plan d'entretien quinquennal réalisé par le bureau ERTEC à Yverdon-les-Bains. Un rapport de 137 pages nous permet d'avoir une vision de l'état de notre patrimoine routier et de planifier les coûts sur 5 ans.

La réfection citée en titre rentre dans le cadre de ce plan.

Des travaux de réfection du premier tronçon de la rue des Artisans, dont le financement a été prévu au budget de fonctionnement 2022, ont été réalisés dans la continuité des travaux financés par voie de préavis.

Durant ces travaux la chaussée a été fortement sollicitée.

Des fouilles ponctuelles ont été réalisées par ValRégisEaux pour raccorder les bâtiments au réseau haute pression.

L'état de l'enrobé s'est donc fortement dégradé. Les pavés et les bordures existants sont usés et souvent défoncés. Les grilles d'évacuation doivent être remises à niveau, assainies en fouille ou changées.

Le trottoir étant trop bas et inexistant par endroits occasionne un ruissellement de l'eau pluviale vers les propriétés privées. La route doit être requalifiée pour permettre à l'usager une bonne lecture entre la chaussée et le trottoir, comme c'est le cas sur le tronçon déjà rénové.

Un contrôle par caméra du réseau d'évacuation des eaux claires et des eaux usées après travaux a révélé quelques problèmes dans le bas du village. Les collecteurs des eaux claires se sont effondrés à plusieurs endroits et en cas de gros orages, un refoulement d'eaux de surfaces au niveau des grilles a été constaté. Le réseau d'évacuation des eaux usées est en ordre.

Il s'agit donc de poursuivre la réfection. Les interventions projetées sont assimilées à des travaux d'entretien courant, car hormis la réfection de la structure de la route et le remplacement des pavés par des bordures permettant à mieux définir le trottoir, nous n'allons pas apporter de modifications au gabarit de la route.

Dans ce cas, la Commune n'a pas l'obligation de mettre à l'enquête publique ce projet. Seule une autorisation des départements et des services étatiques compétents est requise.

1^{er} tronçon réfectionné dans le cadre du budget 2022



Nous précisons encore que le Séchey-Haut sera réfectionné dans le cadre du budget de fonctionnement 2023. Le montant nécessaire y est prévu.

Quant à la montée de la rue des Artisans depuis la route du Lac Ter jusqu'à la route cantonale, ce tronçon n'est pas répertorié dans les priorités du plan actuel. Néanmoins, en cas de bonne surprise à la rentrée des soumissions, la Municipalité se réserve le droit d'effectuer un surfacage de cette bretelle.

3. Projet

Pour mener à bien ce projet, la Municipalité a mandaté le bureau Thorens SA, ingénieur géomètre officiel, pour réaliser dans un premier temps un avant-projet avec des propositions d'assainissement des collecteurs et un devis général.

Ces prestations, allant jusqu'à la phase d'élaboration du projet définitif de l'ouvrage avec devis général, seront financées par un crédit d'étude et portées à charge du crédit d'ouvrage en cas d'acceptation du présent préavis. Le montant devisé est d'environ CHF 10'000.-.

En cas de non-acceptation du préavis, ce montant sera porté à charge du budget de fonctionnement 2023 compte 430.3141 pour CHF 7'000.- et 460.3185 pour CHF 3'000.-.

Le projet tient compte des principes choisis par la Municipalité dans le cadre de la réfection du haut de la rue des Artisans.

Les différents objectifs sont :

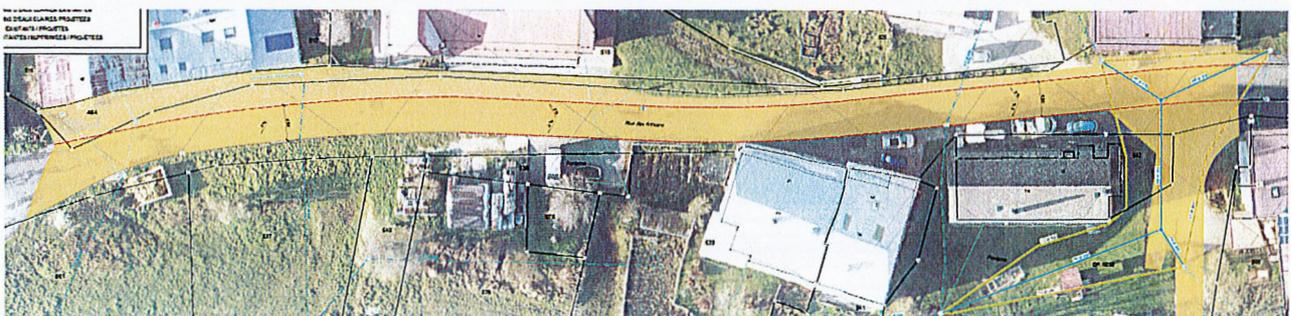
- Réfection de la chaussée
- Requalification des espaces, route - trottoirs
- Redéfinir et assainir le carrefour rue des Artisans - chemin de la Biolettaz
- Redéfinir les espaces dédiés à la mobilité douce
- Reconstruire le réseau d'évacuation des eaux claires et assainir les grilles d'évacuation

Les contraintes liées à ce projet sont les suivantes :

- Prise en compte du plan directeur des aménagements
- Respect des lois et normes liées aux aspects de ce projet
- Prise en compte des différents services se trouvant sous la chaussée et d'éventuels projets d'extension du CAD, ainsi que des projets privés

Quelques travaux préparatoires et d'assainissement des infrastructures existantes (eau potable, bornes hydrantes, réseau électrique) et la modernisation de l'éclairage public ont été traités dans le cadre des travaux réalisés en 2022.

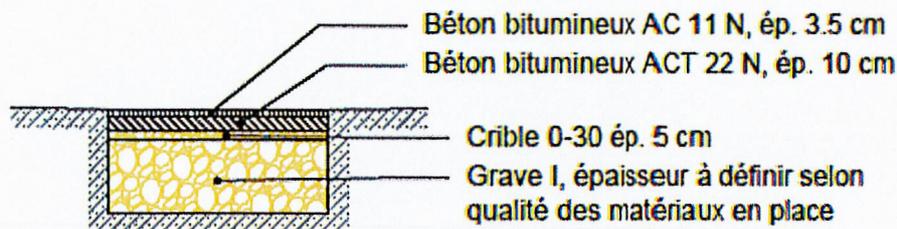
Avec l'appui du bureau Thorens SA, la Municipalité est appelée à réaliser un projet répondant aux attentes de la population. Ce projet doit intégrer les principes du plan directeur communal et finalement respecter les contraintes fixées par la législation en matière de mobilité, transport et bruit routier.



Il prévoit une **réfection complète** de la chaussée et des trottoirs, soit :

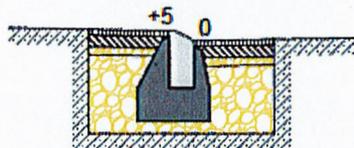
- Dégrappage de tout l'enrobé
- Contrôle de l'infrastructure et éventuellement remplacement des fondations. (Prévu sur une moyenne de 30 cm)
- Remplacement de la superstructure avec 10 cm ACT 22 N et 3.5 cm AC 11 N

Chaussée

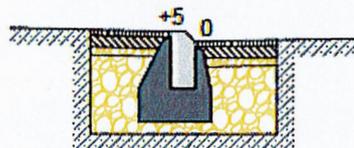


Les bords de chaussée seront matérialisés par les éléments suivants :

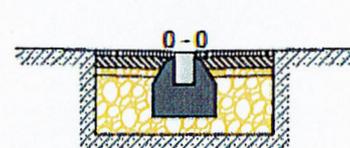
Bordure franchissable 5/10



Bordure basse 5/5



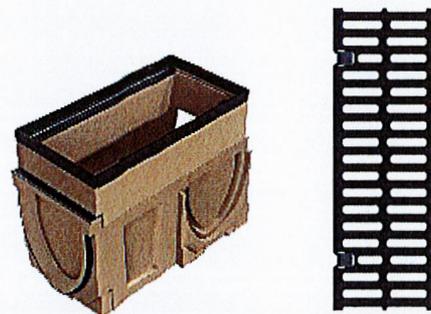
Pavés



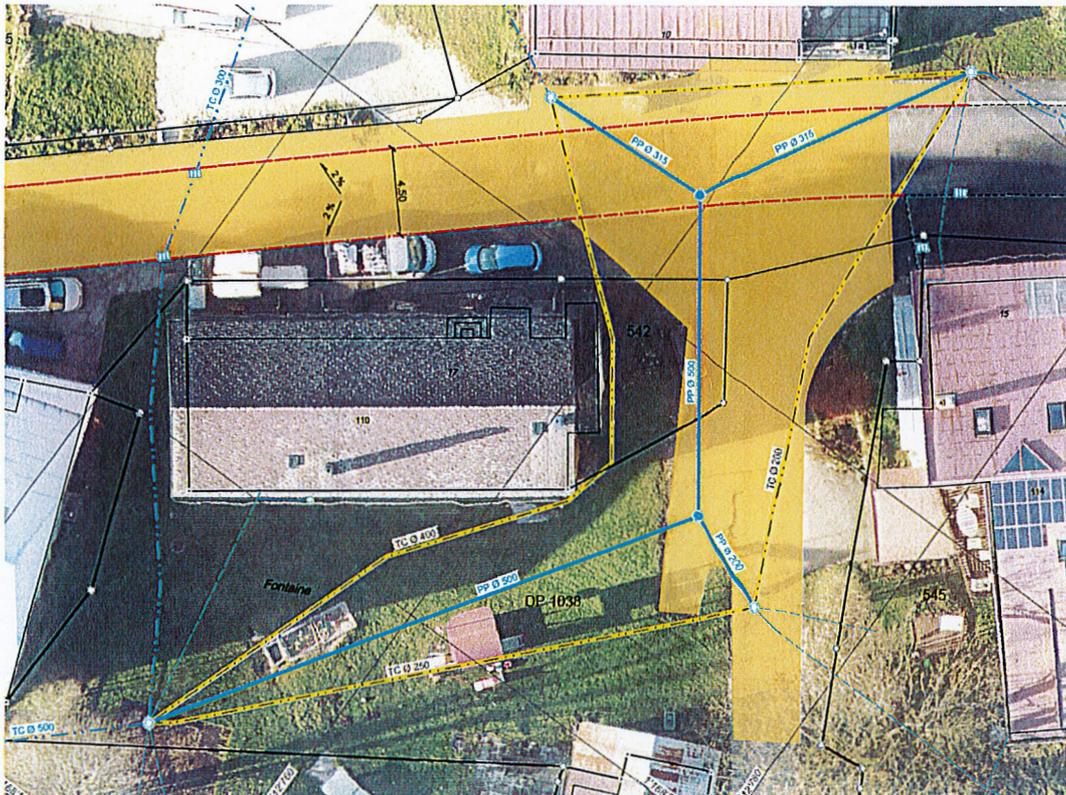
La récolte des eaux de surface est prévue avec des caniveaux. Ce système est plus étroit (26 cm) que les traditionnelles grilles de route.

Les avantages sont les suivants :

- Moins de bruit de circulation, car les véhicules ne roulent pas dessus
- Moins d'entretien de mise à niveau
- Meilleure sécurité pour les cyclistes



Afin de résoudre les problèmes existants révélés par le contrôle caméra, il est prévu de procéder à la désaffectation des collecteurs existants (en jaune ci-dessous) et de poser de nouveaux collecteurs selon le schéma en bleu.



La motion sur l'étude d'une zone 30 à l'heure est prise en considération. En cas d'aboutissement de ce projet, la pose de la signalisation relative à sa réalisation doit être possible.

Néanmoins, pour aller dans le sens du préavis de la DGMR, dans un premier temps, la Municipalité réalisera un aménagement composé de mobilier urbain muni de panneaux de signalisation réfléchissants dans le but de créer un effet modérateur.

4. Environnement

Du point de vue de l'environnement, le projet n'aura que peu d'impact puisqu'il se trouve au milieu du village du Séchey.

Bruit

La mise en place de ralentisseurs verticaux (dos d'âne) n'a pas été retenue, car, il s'agit de dispositifs générateurs de bruit pour les riverains et gênant pour le service hivernal.

Des aménagements urbains, type bacs à fleurs, pourront être mis en place ultérieurement pour diminuer la vitesse des véhicules.

Éclairage public

La pollution lumineuse pourra être diminuée grâce au nouvel éclairage avec la technologie LED muni de détecteurs dynamiques permettant une réduction de l'intensité.

Prairie sèche avoisinante

La prairie sèche sera conservée intacte, sa limite sera implantée et matérialisée sur le terrain à l'aide de barrières de chantier afin d'éviter toute intrusion sur le biotope protégé.

Secteur S de protection des eaux

L'étanchéité des canalisations devra être garantie, les caniveaux seront munis d'un petit dessableur pour réduire les risques d'une éventuelle pollution.

Toutes les surfaces de roulement sont prévues en enrobé et équipées d'un système d'évacuation des eaux claires raccordé au collecteur principal. Idem pour les places de stationnement, à moins qu'un équipement filtrant soit possible.

Les eaux de surfaces seront récoltées dans ce système qui rejoint le ruisseau du Séchey en aval. Aucune infiltration n'est prévue compte tenu du danger faible d'effondrement (sous-sol sensible à la dissolution).

Polluants à base des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)

La Municipalité a mandaté en 2020 un bureau spécialisé pour effectuer des analyses HAP sur 40 échantillons prélevés sur toute la commune. Aucune trace de ces polluants n'a été identifiée dans les 5 échantillons prélevés sur la rue des Artisans et le chemin de la Biolettaz.

5. Travaux

Tout comme les travaux de la traversée du village, les points suivants devront être respectés :

- L'évacuation des matériaux nécessaires à la réalisation du projet sera limitée au strict minimum. Les travaux de terrassement devront impérativement demeurer dans la zone vadose du sol (vadose = surface du sol et de la partie du sous-sol qui se situe au-dessus de la nappe phréatique)
- Les entreprises mandatées pour les travaux de construction seront parfaitement informées de la vulnérabilité du point de vue de la protection des eaux souterraines. Des mesures utiles afin d'éviter une pollution accidentelle, en particulier par des hydrocarbures liquides ou autres liquides pouvant polluer les eaux seront exigées
- Les véhicules et engins de chantier seront stationnés en dehors des zones S de protection des eaux la nuit et le week-end. Aucune installation de chantier ne devra être établie dans les zones S de protection des eaux

Le projet est en partie situé sur un itinéraire piéton porté à l'inventaire cantonal. La continuité de l'itinéraire pédestre sera maintenue pendant la phase des travaux.

6. Aménagement du Territoire

Le projet répond aux différentes contraintes liées à l'aménagement du territoire.

Les espaces dédiés au trafic motorisé et à la mobilité douce seront clairement définis par la pose des bordures.

Ces bordures auront aussi comme effet d'empêcher le ruissèlement de l'eau de surfaces vers les bâtiments.

7. Dispositions légales

Un rapport technique du projet sera soumis à l'examen préalable de la DGMR et aux autorisations délivrées par les différents services du Canton.

S'agissant d'une réfection de la chaussée et des collecteurs sans modifications significatives, une enquête publique n'est pas nécessaire.

Au vu des montants engagés, un préavis municipal est soumis au Conseil communal.

Les éventuelles remarques et questions des riverains pourront être examinées par la Municipalité.

Il y aura lieu de faire appel à un géomètre pour implanter correctement le projet et s'assurer qu'il n'empiète pas sur les parcelles voisines.

8. Financement

Sur la base de l'étude préalable et des constats faits, un devis général a été fourni par le bureau mandaté, le coût des travaux est reparti de la façon suivante :

TRAVAUX

		Routes	Egouts/épuration
GENIE CIVIL REFECTION DE LA CHAUSSEE	CHF	233'000.00	
COLLECTEURS EAUX CLAIRES	CHF		82'000.00
PRESTATIONS INGENIEUR ET GEOMETRE	CHF	22'600.00	8'400.00
DIVERS ET IMPREVUS	CHF	11'809.50	4'307.50
TOTAL HT	CHF	267'409.50	94'707.50
TVA 7.7%	CHF	20'590.50	7'292.50
TOTAL DEVIS TTC	CHF	288'000.00	102'000.00

Le montant total des travaux est de CHF 390'000.-.

À noter que les prix unitaires utilisés dans ce rapport correspondent aux réalités du marché adjugé en 2021. Au vu de la conjoncture actuelle ils ont été majorés de 10%.

La Municipalité propose de financer les travaux de la manière suivante :

Routes :

- Augmentation du budget 2023 de fonctionnement compte 430.3142.1 Entretien route augmentation budget préavis 02/2023 pour un montant de CHF 288'000.-.
- Corriger le montant de retour des dépenses thématique, compte 220.4521.1 retour /dép. thématique dif. Budget état/commune de CHF 202'000.-.

- Prélever le solde à la réserve générale, compte 9282.99, pour un montant de CHF 86'000.-.

Egouts/épuration :

- Par un crédit d'investissement de CHF 102'000.-.
- De porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif et de l'amortir en 30 ans, maximum, par le budget de fonctionnement.

Conclusions

Cet aménagement s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de réaliser ses objectifs en matière de sécurité, permettant aux habitants du Séchey de mieux circuler et cheminer à l'intérieur du village.

Il permet de reconstruire un réseau d'évacuation des eaux pluviales en mauvais état.

L'investissement est conséquent, mais il permet de terminer les travaux routiers dans le village du Séchey et il amène des améliorations importantes pour la vie locale.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 02/2023
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux de réaménagement du deuxième tronçon de la Rue des Artisans au Séchey et assainissement du réseau d'évacuation des eaux claires tels que présentés.
2. De donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien cette opération.

Routes :

3. D'allouer dans ce but un crédit de CHF 288'000.-, à financer par les liquidités courantes.
4. De porter cette dépense au budget de fonctionnement de la manière suivante :
 - CHF 288'000.- au compte 430.3142.1 Entretien route augmentation budget préavis 02/2023
 - CHF 202'000.- au compte 220.4521.1 retour /dép. thématique dif. Budget état/commune
 - CHF 86'000.- (solde) par un prélèvement à la réserve générale compte 9282.99

Avec ces mouvements, le montant déficitaire du budget 2023 de CHF 140'260.- ne subit aucune modification.

Egouts/épuration :

5. D'accorder dans ce but un crédit de CHF 102'000.- à financer, après déduction de la TVA, par un emprunt aux meilleures conditions du moment et dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.- (endettement au 31.12.2021 CHF 5'541'638.- + CHF 1'829'598.25 pour des projets déjà accordés).
6. De porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.111 Rue des Artisans et assainissement du réseau d'évacuation des eaux claires, et de l'amortir en 30 ans maximum par le budget de fonctionnement, ce qui représente un montant minimum de CHF 3'200.- par année dans le compte « Amortissement » 460.3311.

Au nom de la Municipalité

 Le Syndic
Patrick Cotting

 La Secrétaire
Irène Darbellay

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2023.

Municipaux responsables : Gabriel Berciu et Lionel Baruchet

Annexe : 1 plan

Commission chargée de l'étude du préavis :

M. Martin Aubert, Convocateur
M. Denis Ernst
Mme Annick Hauser
M. Matthieu Rochat
M. René Curchod